

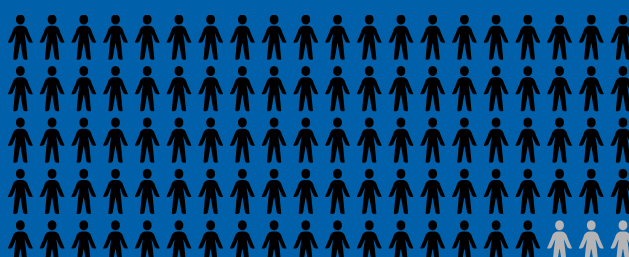
2023

PORTRAIT SALARIAL DES MEMBRES ACCRÉDITÉS

Les secteurs d'intervention les plus populaires sont la réadaptation (32,8 %), la santé publique (16,4 %), le travail autonome (13,9 %) et le conditionnement physique (12,3 %). Des professionnels que côtoient les kinésioles dans leur pratique quotidienne, on retrouve notamment : les physiothérapeutes, les techniciens en physiothérapie, les infirmières, les médecins, les diététistes et les ergothérapeutes.

97%

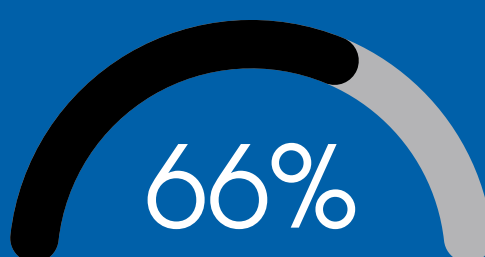
DES KINÉSIOLOGUES TRAVAILLENT AVEC AU MOINS UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ AU QUOTIDIEN



16 % ont un salaire annuel de plus de 75 K\$

30 % ont un salaire annuel entre 55 K\$ - 75 K\$

23 % ont un salaire annuel entre 25 K\$ - 54 K\$



bénéficient d'un régime de bénéfices pour employés. 54 % ont 4 semaines de vacances payées.

La majorité ont une formation au premier cycle (65 %). Les autres ont une formation au DESS (13 %) ou la maîtrise (18 %).



Taux horaires (par secteur)

Taux horaire	Clinique privée et centre réadaptation	Centre de CP	Entreprise privée	Gouv. fédéral ou provincial	Travailleur autonome	CÉGEP
Moyen	31,95 \$	26,09 \$	28,50 \$	34,50 \$	66,33 \$	33,52 \$
Min	24,00 \$	20,00 \$	22,00 \$	26,00 \$	25,00 \$	22,00 \$
Max	43,75 \$	35,00 \$	40,00 \$	43,00 \$	120,00 \$	50,00 \$

Pour connaître les salaires moyens dans un OBNL visitez : [Espace OBNL](#)

Pour connaître les salaires 2022 en fonction de la Classification nationale des professions (CNP)

Honoraires par durée de conférence, atelier ou formation

Honoraires	1 heure	2 heures	1/2 journée	1 journée
Moyens	181 \$	248 \$	450 \$	628 \$
Minimums	35 \$	70 \$	150 \$	242 \$
Maximums	2 500 \$	5 000 \$	1 000 \$	1 200 \$



Fédération des
Kinésioles
du Québec

PROPOSITION honoraires minimaux KINÉSIOLOGUE DIPLÔMÉ 2023



Réseau de la santé



Entre 26,22 \$/hr et 43,49 \$/hr en fonction de l'échelle salariale du salarié



Clinique privée et centre de réadaptation



28,00 \$/hr (salarié)



84,00 \$/hr (non salarié)



Centre de conditionnement physique



23,75 \$/hr (salarié)



71,00 \$/hr (non salarié)



Entreprise privée



28,00 \$/hr (salarié)



84,00 \$/hr (non salarié)



Travailleur autonome



70,00 \$/hr



Taux par kilomètre



Conférence / atelier / formation



125 \$ (1 heure)



200 \$ (2 heures)



375 \$ (1/2 journée)



650 \$ (1 journée)

Les propositions d'honoraires présentées dans ce document relèvent d'études faites sur le marché Québécois. Les salaires indiqués sont à titre indicatif et représentent le salaire minimal recommandé pour un kinésiole accrédité de la Fédération des kinésioles du Québec; l'expérience et les spécialisations, tout comme les avantages sociaux, sont des facteurs de modulation des salaires.